



Des manifestations avec à leur tête Begin sont organisées pour protester contre les relations avec l'Allemagne

Israël divisée

Les réparations allemandes

En 1952, l'Etat d'Israël a quatre ans. Son Premier ministre David Ben Gourion souhaite négocier avec l'Allemagne pour obtenir des réparations de la Shoah. L'Allemagne est prête à payer l'équivalent d'1,7 milliards d'euros.

Mais la polémique s'ouvre au sein de jeune Etat: Israël peut-il pardonner à l'Allemagne et accepter ces réparations ? Menahem Begin, le principal opposant de Ben Gourion prend la tête de clan anti-allemand.

La population scindée en deux

Le **9 janvier 1952**, la Knesset décide, par 61 voix contre 50, d'entamer des négociations avec le gouvernement de Bonn (République Fédérale d'Allemagne), sur le versement de réparations par l'Allemagne Fédérale à Israël pour l'intégration des nouveaux immigrants persécutés par l'Allemagne nazie.

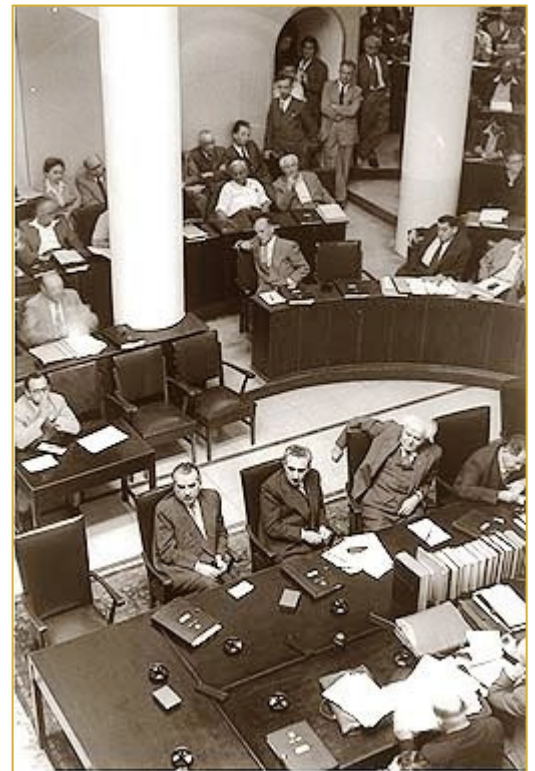
Pour beaucoup, l'ouverture de telles négociations est en soit très grave : Israël ne doit pas, du point de vue moral, accepter de l'argent d'Allemagne. Les opposants aux négociations avec l'Allemagne, Begin en tête, organisent de violentes manifestations et chargent la Knesset. Begin est suspendu d'activités parlementaires pour trois mois.

Ben Gourion s'impose

Pour les autres, Ben Gourion en tête, les réparations allemandes doivent être acceptées pour plusieurs raisons :

- Elles ne constituent pas un pardon.
- L'argent évitera à Israël la banqueroute financière et lui permettra, au contraire, d'engager de grands travaux d'infrastructure.
- Créer un lien avec l'Allemagne fédérale dans le contexte de la création d'une communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (la CECA qui date de l'année d'avant), c'est poser un pied en Europe occidentale et s'ouvrir à la possibilité de liens stratégiques avec les pays qui en sont membres, la France notamment.

Finalement, **Israël signe l'accord sur les réparations allemandes, les *Shiloumim*, le 10 septembre 1952.**



Source : <http://www.histoiredesjuifs.com/articles.php?lng=fr&pg=1452>

La loi sur les réparations allemandes est finalement votée le 10 septembre 1952